

Gouvernement de Monastir
Commune de Samba-Mnara

Plan d'Aménagement Urbain de Samba-Mnara

Elaboré par : S.E.T.E.A.

Approuvé par : Le Service de l'Aménagement Urbain - Monastir

Proposé par : La Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Présenté par : Le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat

Date: Juin 1990 Echelle 1/2000 Décret N°

Notes
Société d'Études Économiques et d'Aménagement
3, rue de l'Indépendance - 2000 Sousse - Tunisie Tél. & Fax: 783-843

- Legende**
- (G1) Zone à Habitat Groupé de 3 à 4 ét.
 - (ID1) Zone à Habitat Individuel Discontinus de 3 à 4 ét.
 - (CH) Zone Habitat Continu de 3 à 4 ét.
 - (E1) Zone à Equipement
 - Commerce
 - Services
 - Loisirs
 - Santé
 - (EM) Zone à Equipement structurée à un plan Massé
 - (II) Zone Industrielle (Secteur artisanal)
 - (ZU) Zone Verte
 - (SA) Zone Agricole
- Limite des zones à Habitat
 Limite des zones à Equipement
 Limite des zones mixtes
 Limite de la zone agricole
 --- Emprise de l'occupation principale
 Date: 1990



ZONE URBAINE
A RESTRUCTURER